

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division /
Division de l'équipement scientifique, des produits
photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet ENCEINTE DE SÉCURITÉ BIOLOGIQUE DE	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31241-132709/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 31241-13-2709	Date 2013-10-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-883-63676	
File No. - N° de dossier pv883.31241-132709	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-11-20	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Saunders, Lynda	Buyer Id - Id de l'acheteur pv883
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6851 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 001 vise à modifier la demande de propositions (DP) et à répondre aux questions reçues à partir du 22 octobre 2013.

A. MODIFICATION À LA DP

- A1. ANNEXE "A" - SPÉCIFICATION TECHNIQUES**, supprimer au complet et remplacer par **ANNEXE "A" - SPÉCIFICATION TECHNIQUES** (révisée le 23 octobre 2013) document ci-joint.

TOUTES LES AUTRES MODIALITÉS DE LA DP DEMEURENT INCHANGÉES.

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. ANNEXE "A" - SPÉCIFICATION TECHNIQUES - 3.0 Spécifications techniques obligatoires :**

Sous-alinéa "3.8 Une lampe ultraviolette doit être disponible pour décontaminer la surface de travail."

La lampe UV dans une armoire de cette taille ne peut pas être installé. La lampe UV serait totalement inefficace. Nous aimerions savoir si la lampe UV peut être retiré des spécifications techniques obligatoires.

- R1. Oui. Voir la "modification à la DP", article A1 ci-dessus.**

ANNEXE " A "
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES
(révisée le 23 octobre 2013)

Enceinte de sécurité biologique de classe II

Les soumissionnaires DOIVENT s'assurer qu'ils réfèrent chacune des spécifications obligatoires à leurs propres documentation technique, diagrammes, données, etc. afin de permettre la vérification de la conformité. Tout information insuffisante ne permettant pas de vérifier la conformité résultera en un échec à rencontrer la critère obligatoire.

EXIGENCES OBLIGATOIRES

1.0 Contexte

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) veut accroître ses capacités d'automatisation d'essai cellulaires et avec des agents biologique niveau 2 dans leurs laboratoires afin de répondre à la demande croissante de leur partenaires industriels. Afin d'atteindre cet objectif, le CNRC souhaite acheter une enceinte de sécurité biologique de classe II avec des dimensions permettant d'y installer une station de travail robotique de pipetage (Biomek FX de Beckman).

2.0 Contraintes

- 2.1. Les dimensions minimales intérieures doivent être de 10' en largeur, 4' en profondeur et 80" en hauteur, et permettre un accès de 10' en largeur par 80" en hauteur pour l'installation / désinstallation de la station de pipetage, d'un carrousel de plaques et ses tables de soutien.
- 2.2. Les dimensions extérieures ne doivent pas dépasser 15' en largeur, 8' en profondeur et 9' en hauteur.

3.0 Spécifications techniques obligatoires

Le matériel livré doit avoir les caractéristiques suivantes:

- 3.1. L'enceinte doit respecter les performances de confinement de la norme NSF / ANSI 49:2002 ou plus récente.
- 3.2. Les murs intérieurs de l'enceinte doivent être en acier inoxydable et décontaminable par les désinfectants et la fumigation.
- 3.3. Un ou plusieurs filtres HEPA doivent couvrir la pleine surface de la zone de travail.
- 3.4. La vitesse de l'air provenant des filtres fournis doit être comprise entre 55 et 65 FPM.
- 3.5. L'ouverture d'accès en mode opérationnel doit être de 8 pouces avec une vitesse d'entrée moyenne de l'air de 105 LFPM.
- 3.6. Le mur à droite de l'enceinte doit avoir une ouverture permettant un accès robotique (environ 6 x 8 pouces).

Solicitation No. - N° de l'invitation

31241-132709/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31241-13-2709

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

pv88331241-132709

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv883

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
- 3.7. Deux jonction de circuits électriques indépendants supplémentaires de 115V 15 ampères doivent être inclus pour les besoins en énergie électrique de la station de pipettage et des accessoires à l'intérieur de l'enceinte. Un minimum de 6 prises électriques de type Ddft doit être disponible dans l'enceinte.
 - 3.8. Un éclairage fluorescent doit fournir un minimum de 100 lux sur la surface de travail.
 - 3.9. Des valves de service pour l'air comprimé et le vide doivent être accessibles à l'intérieur de l'enceinte.
 - 3.10. Des ouvertures permettant le passage de câbles de communication informatiques et des tubes flexibles pour le transfert de liquides doivent être disponibles.
 - 3.11. Le diffuseur supérieur doit être noir, pour permettre la réflexion du rideau de lumière du système de sécurité de la station de pipettage.